



Le Dimanche 05 mai 2024

Marché aux puces de LIEBSDORF

Les emplacements (3x 2.50m) sont au prix de : 12 €
Avec une caution propreté de 70 €

L'inscription possible directement en ligne via la QR code :



Talon à retourner au plus vite à la Mairie de Liebsdorf, 4 rue du 19 novembre 68480 LIEBSDORF accompagné du règlement par chèque et du chèque de caution à l'ordre de la mairie de Liebsdorf.

Nom.....Prénom

Adresse.....

Code Postal..... Ville Tél.....

Mail

Date de naissance ... /.../..... Lieu de Naissance

Nationalité :

Pièce d'identité : Carte d'identité Passeport

Numéro : Délivré par :

Type de stand : Puces (particuliers) Artisanal (professionnels)*

*N° d'inscription au registre du commerce

Réservation d'emplacement (3mx2.5) :x12€ = €

+ 70 € chèque de caution propreté restitué avant votre départ après vérification

Préférence d'emplacement :

.....

Particulier :

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant
- de ne vendre que des objets personnels et usagés
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile
- accepter le règlement du marché au puce

Commerçants:

Déclare sur l'honneur :

- Être informé en tant que professionnel des articles du nouveau code pénal.
- concernant l'ouverture un dimanche ou un jour férié.
- accepter le règlement du marché au puce

Fait à

Le

Signature

REGLEMENT DU MARCHE AUX PUCES

Conforme au protocole d'accord signé le 09 avril 1996 à la préfecture du Haut-Rhin entre le préfet, l'association des antiquaires du Haut-Rhin, l'association des Maires du Haut-Rhin et l'Union départementale du bénévolat associatif .

1. La dimension des stands est de 3 mètres linéaires par emplacement (délimité par les organisateurs).
2. Les installations se feront de 6h00 à 8h00, selon les emplacements donnés par les placeurs.
3. Les horaires de transactions sont de 08H00 à 17H00.
4. Les emplacements non-occupés après 08H00 ne seront plus réservés et pourront être éventuellement attribués à d'autres exposants. Les sommes versées resteront dans ce cas acquises à l'organisateur à titre d'indemnité.
5. Le marché aux puces est ouvert à tous, à condition de renvoyer l'inscription, **une photocopie d'une pièce d'identité et l'attestation sur l'honneur dûment complétée et signée avec le présent règlement.** Un emplacement ne sera réservé qu'après réception de tous les documents. Une confirmation sera envoyée par mail.
7. **Le règlement est à faire UNIQUEMENT par chèque.**
8. La mairie de Liebsdorf décline toute responsabilité en cas d'accident ou de vol dans le périmètre de la manifestation.
9. Aucune réservation ne sera remboursée en cas de mauvais temps, de canicule.
10. Chaque exposant doit respecter les contraintes sanitaires préfectorales en vigueur le jour de la manifestation.
11. Chaque exposant est tenu de laisser l'emplacement propre, et vide au moment du départ, à défaut le chèque de caution « Propreté » sera encaissé et la Commune se réserve le droit de faire intervenir les autorités locales pour abandon de déchets dans la rue (infraction punie d'une amende forfaitaire de 135€).
12. En cas de non-respect du présent règlement, la commune de Liebsdorf est seule juge et peut éventuellement procéder à l'exclusion de l'exposant (en faisant appel aux autorités locales si nécessaire)